

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 3 septembre 2018**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 2 juillet 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 2 juillet 2018 est approuvé par 25 voix pour et 4 absentions.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

**1– Programmes d’aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural –
Octroi d’une subvention**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 1 000,00 €, à Monsieur BARTEAU, au titre du programme de ravalement de façade – application d’enduit traditionnel, menuiseries, ouvertures, réfection de toitures.

**2, 3, 4, 5– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens
des Petites cités de Caractère**

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer, à Monsieur VERONNEAU, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 3 188,22 €, pour ses travaux de façade, toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer, à Madame ROSS, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 3 603,03 €, pour ses travaux de façade, toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer, à Madame FROUIN, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 5 000,00 €, à Madame FROUIN, pour ses travaux de façade et toiture et menuiseries, au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère,

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide d’octroyer, à Madame LELIEVRE et Monsieur BAZIN, une subvention représentant 10 % du montant des travaux TTC projetés, soit une subvention plafonnée à 1 465,20 €, pour

leurs travaux de façade et de toiture au titre du programme de restauration des centres anciens des Petites Cités de Caractère

Ces subventions ne seront versées qu'une fois l'accord donné par la Région et après réalisation des travaux.

URBANISME

6- Suppression d'un emplacement réservé à La Fournière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de supprimer l'emplacement réservé n°25 situé à La Fournière, en vue de la vente d'un terrain privé pour l'agrandissement d'une entreprise de la zone artisanale du Fief de Roland.

7- Transfert de propriété communale du Collège public Gaston Chaissac dans le domaine public départemental

En application de la loi et du Code de l'Education, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise le transfert au Département, à titre gratuit, des immeubles du Collège Chaissac,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORTS D'ACTIVITES 2017

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

8 - SCOM - Collecte des Ordures Ménagères

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation de rapport d'activité 2017 du service du SCOM.

9 – Service public de L'Arbre à Lune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la présentation du rapport d'activité 2017 du service public de L'Arbre à Lune.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 17.